



**ASSOCIATION SPORTIVE  
DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD OUEST**

**2ème RALLYE  
REGIONAL VHC  
du MEDOC**

**11 et 12 DECEMBRE 2015**

[www.asacso.free.fr](http://www.asacso.free.fr)

**REGLEMENT PARTICULIER**

Le règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

## **MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS**

C'est grâce à la compréhension des municipalités et communes traversées de PAUILLAC, VERTHEUIL, SAINT GERMAIN D'ESTEUIL, SAINT ESTEPHE, SAINT SEURIN DE CADOURNE, ORDONNAC, SAINT YZANS, SAINT CHRISTOLY MEDOC que l'Association Sportive Automobile Club du Sud Ouest peut organiser pour vous cette

### **2<sup>ème</sup> édition du Rallye Régional VHC du Médoc**

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

**RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE.**

**LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS.**

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes et l'article 6.24.P du règlement sera strictement appliqué, notamment :

**Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximal de passages = DEPART REFUSE.**

Nous comptons sur votre compréhension.

**DE VOTRE ATTITUDE ET DE VOTRE COMPORTEMENT RESPONSABLE  
DEPEND L'AVENIR DES RALLYES**

**SOYEZ-EN REMERCIÉS**

## 2<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL VHC du MEDOC

Lundi 26 octobre 2015	Parution du règlement et ouverture des engagements
Lundi 30 novembre 2015	Clôture des engagements (minuit)
Dimanche 6 décembre à partir de 9 h	Distribution du carnet d'itinéraire (road book) Restaurant la Salamandre sur les quais de Pauillac
Vendredi 11 décembre à partir de 14 h Samedi 12 décembre de 8h00 à 12h00	Distribution du carnet d'itinéraire (road book) Restaurant la Salamandre sur les quais de Pauillac
Dimanche 6 de 9h00 à 18h00 Samedi 12 de 8h00 à 12h00	Reconnaisances autorisées des ES, (les cordes seront neutralisées)
Vendredi 11 décembre de 14h30 à 21h30 et Samedi 12 décembre de 7h30 à 10h00 A partir du Vendredi 11 décembre 2015	Vérifications administratives (selon convocation) à la Maison des Vins de Pauillac.  Accueil des Officiels, Commissaires et Organisation à la Maison des Vins de Pauillac
Vendredi 11 décembre de 15h00 à 22h00 et Samedi 12 décembre de 8h00 à 10h30	Contrôles Techniques à la Maison des Vins de Pauillac (30 minutes après le contrôle administratif, pour les convoqués)
Vendredi 11 décembre 2015 à partir de 15h00  Samedi 12 décembre 10h30	Mise en place du Parc de Départ (quai de Pauillac)  1 <sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs au PC Course, Maison des vins de Pauillac (Rez de Chaussée).
Samedi 12 décembre 11h00	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ (avec heure et ordre de départ) à la Maison des vins de Pauillac.
Samedi 12 décembre 12h40 Samedi 12 décembre 18h42	Départ 1 <sup>ère</sup> voiture VHC Arrivée 1 <sup>ère</sup> voiture VHC  Affichage du classement final 30 mn après que la dernière voiture soit entrée au Parc Fermé (quai de Pauillac).  Remise des prix sur le podium (quai de Pauillac)

## ARTICLE 1 P – ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Sud Ouest organise, le 12 décembre 2015, une épreuve automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

# 2<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL VHC du MEDOC

Le présent règlement a obtenu les autorisations suivantes :

Enregistrement au C.R.S.A. Aquitaine N°...37.....en date du ...septembre 2015

Permis d'organisation de la F.F.S.A. N°...328.....en date du ...12 octobre 2015

Le 2<sup>ème</sup> Rallye Régional VHC du Médoc compte pour :

Le Championnat du Comité régional du Sport Automobile d'Aquitaine

Le Challenge des Commissaires (Comité Régional d'Aquitaine)

### COMITE D'ORGANISATION

Président :	Alain TRILLAUD.
Directeur de l'épreuve :	Serge MIKLOU.
Chronométrage VHRS :	Christian LANTRES.
Chronométrage Moderne et VHC :	Jean Claude LABEYRIE.
Responsable Officiels :	Jean Claude LABEYRIE.
Contrôle Administratif :	Alain LACOUTURE
Commerce :	Pierre WEHNER, Raymond QUINQUIS, Philippe DALBON
Presse, Média :	Frédéric LLORENS
Remise des Prix :	Pierre WEHNER, Christophe SCHNITZER
Gestion des Parcs :	Michel PERRIN
Imprimerie :	Serge MIKLOU
Logistique :	Yann DUFFILOT, Dominique CASTERA, Vincent PRALON
Parcours/ Mairies :	Serge MIKLOU
Responsable des ES :	Didier BONNET et Jean Marie BOUSSARIE.
Road Book :	Jean Pierre DESPREZ, David DUBOURG
Cahier de Sécurité :	Jerry GAUGAIN
Commissaires :	Charlie et Marie Paule POUPIN
Secrétariat :	Gérard BONNET
Comptabilité :	Hervé ARCHAMBAUD
Matériel :	Jean Philippe LABEYLIE
Relation Concurrents :	Pierre LAUNAY, Bernard DEES, Jean Pierre DESPREZ
Site Internet :	David DUBOURG
Gestion des Engagés :	Marc DALSHEIMER
Et tous les Membres de l'ASACSO et Bénévoles.	



### SIEGE SOCIAL DU RALLYE

<b>ASACSO :</b>	8 place des Quinconces 33000 BORDEAUX Tél : 05.56.52.35.81 - <a href="mailto:asa.acso@free.fr">asa.acso@free.fr</a>
<b><u>Secrétariat du rallye :</u></b>	Odile MASSELIN - Tél : 06.07 04 04 65
<b><u>Permanence du rallye :</u></b>	<b>Vendredi 11 et samedi 12 Décembre 2015</b> <b>Maison des Vins de Pauillac</b>
<b><u>Tableau d’Affichage :</u></b>	Officiels et informations <b>Maison des Vins de Pauillac et Car-Podium</b>

## 1.1.P - OFFICIELS de L'EPREUVE

FONCTION	NOM	LICENCE	ASA
Président du Collège des Com Sportifs	J. Claude LABEYRIE	1.996	10/09
Membre du Collège	Robert COMBE	11.108	10/06
Membre du Collège	Annie FOURCADE	15.323	10/06
<b>Directeur de Course Général</b>	<b>René Jean HULOT</b>	<b>7.288</b>	<b>10/03</b>
Charge(ée) des VHRS auprès du DCG	Marie Jeanne HULOT	193841	10/03
Directeur de course Adjoint PC	Philippe DANIEL	50.805	10/04
Directeur de course Adjoint PC	Jean BEGARIE	2.400	10/03
<b>Directeur d'Epreuve 1</b>	<b>Hugues ROUGIER</b>	<b>13.220</b>	<b>10/13</b>
Adjoint	Gérard BONNET	139.103	10/09
<b>Directeur d'Epreuve 2</b>	<b>Guy TRONCAL</b>	<b>1.056</b>	<b>17/06</b>
Adjoint	Laurent TEILLARD	10.182	17/06
<b>Chronométrateurs Responsables</b>	<b>Monique BOUGEOIS Frederick DUCROCQ</b>	<b>132.530 19.399</b>	<b>10/04 10/04</b>
Chronométrateur Arrivée ES 1	Gilbert DUPRAT	16.212	10/03
Chronométrateur Arrivée ES 2	Laurent LAPOUGE	13.530	11/01
<b>Commissaire technique Responsable</b>	<b>Alexandre FOURCADE</b>	<b>28.760</b>	<b>10/06</b>
Commissaire technique	Michel BRUN	196.863	10/15
Commissaire technique	Claude PINA	13.191	10/04
Commissaire technique	Jean Michel COUSTE	13.305	10/03
Commissaire Technique	Patrick GIRAUD	189.624	10/09
<b>Commissaire technique Responsable VHC/VHRS</b>	<b>Serge LARQUEY</b>	<b>8.454</b>	<b>10/06</b>
Commissaire Stagiaire	Hervé ARCHAMBAUD	235.258	10/09
<b>Responsable parc fermé</b>	<b>Jean Philippe LABEYLIE</b>		
Chargés des Relations avec les Concurrents	Renée JECKER	11.119	10/04
<b>Médecin Coordinateur</b>	<b>Dr Jean BOUTHIER</b>	<b>155.281</b>	<b>10/16</b>
<b>Responsable des commissaires</b>	<b>Charles POUPIN</b>	<b>38.018</b>	<b>10/09</b>
Voitures ouvreuse / balai	Bernard MANDOJANA Alain LACOUTURE	143.430	10/09
<b>Chargés des relations presse</b>	<b>Frédéric LLORENS</b>	<b>234.706</b>	<b>10/09</b>

## **1.2 P – ELIGIBILITE**

Le 2<sup>ème</sup> Rallye Régional V.H.C du Médoc compte pour :  
Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine.

Le Challenge des Commissaires (Comité Régional d'Aquitaine)

## **1.3 P - VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé réception d'engagement, une convocation pour les vérifications ayant lieu le Vendredi 11 et le Samedi 12 décembre 2015

Vérifications Administratives : vendredi 11 de 14h30 à 21h30 à la Maison des Vins de Pauillac.

samedi 12 de 7h30 à 10h00 à la Maison des Vins de Pauillac.

Contrôles Techniques : vendredi 11 de 15h00 à 22h00 à la Maison des Vins de Pauillac.

samedi 12 de 8h00 à 10h30 à la Maison des Vins de Pauillac.

Temps imparti de 30 minutes entre l'administratif et le technique.

Les vérifications finales seront effectuées au garage MEDOC AUTO SPORT, 8 bis route des Carruades « Loubyeres » 33250 PAUILLAC Tél : 06.11.11.32.40 – Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60.00€ TTC (tarif fixé par la FFSA)

## **ARTICLE 2 P – ASSURANCES :**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 3 P – CONCURRENTS et PILOTES**

### **3.1 P – DEMANDES D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

3.1.5 P - Toute personne qui désire participer au 2<sup>ème</sup> rallye VHC du Médoc, doit adresser sa demande d'engagement dûment complétée, avant le 30 novembre 2015 (cachet de la poste faisant foi). à :

Marc DALSCHEIMER, 27 ter, rue du Bois Gramond, 33320 EYSINES . Tél : 06.07.69.01.21

[marc.dalscheimer@wanadoo.fr](mailto:marc.dalscheimer@wanadoo.fr)

Le règlement et le bulletin d'engagement seront disponibles sur le site Internet [www.asa.acso.free.fr](http://www.asa.acso.free.fr)

Joindre la copie des licences et des permis de conduire des pilotes et copilotes, **ainsi que la photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH.**

3.1.10 P – Le 2<sup>ème</sup> Rallye Régional V.H.C du Médoc est couplé avec le 2<sup>ème</sup> Rallye Régional VHRS du Médoc.

Le nombre de véhicules engagés est fixé à 160 voitures maximum selon la répartition suivante : 20 VHC, 120 modernes, 20 VHRS. Lorsque le chiffre maximum de chacune des catégories est atteint, une liste d'attente sera constituée. Si l'une de ces catégories n'atteint pas ce chiffre, la liste des partants pourra être augmentée dans les autres catégories. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le rallye si, le 1 décembre, le nombre d'engagés est inférieur à 80.

3.1.11.1 P – Les droits d'engagements sont fixés de la manière suivante :

Avec la publicité facultative des Organisateurs : 300€

Sans la publicité facultative des Organisateurs : 600€

Equipage complet ASACSO :

260 €

3.1.12 P – la demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements (chèque à l'ordre de l'ASACSO).

## ARTICLE 4 P –VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1. titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises, dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition

### **4.3 P- ASSISTANCE** : Conforme au règlement FFSA

Autorisée uniquement dans le parc prévu sur le Road-Book, sur la partie des quais de Pauillac prévue à cet effet.

Les remorques seront interdites dans le périmètre du parc d'assistance. Elles devront impérativement être stationnées à l'emplacement prévu à cet effet sur les quais de Pauillac.

**Pour toute assistance avec un poids lourd, veuillez contacter impérativement :**

**Jean Philippe LABEYLIE au 0689 841 975 ou Serge MIKLOU au 06.07.70.35.22.**

4.3.2.3 P – Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité de 5 Kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

De disposer, sous chaque voiture de course **et sous chaque voiture d'assistance** une bâche étanche (de 3m x 5m minimum) résistante aux hydrocarbures.

De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

4.3.2.3 P – Limitations de changement de pièces :

Conformément au règlement de la FFSA

### **4.5 P - ECHAPPEMENT** :

Pour toutes les voitures utilisées en rallye sur le territoire français, le bruit ne devra pas excéder les 100db à 75% du régime moteur maximum.

### **4.6 P - IDENTIFICATION DES VOITURES** :

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

## **4.6 P - IDENTIFICATION DES VOITURES :**

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

## **ARTICLE 5 P – PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable des organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite. Toute action publicitaire ou promotion s'appuyant sur l'image du « Rallye VHC du Médoc » devra être autorisée par les organisateurs.

## **ARTICLE 6 P – SITE et INFRASTRUCTURES**

### **6.1 P - DESCRIPTION.**

Le 2 <sup>ème</sup> Rallye VHC du Médoc représente un parcours de :	133.0 Kms
Il est divisé en 1 étape et 2 sections.	
Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur de	36.00 Kms

Les épreuves spéciales sont :

<b>Saint Yzans / Ordonnac : 8.0Kms x 2 =</b>	<b>16.00 Kms</b>
<b>Saint Germain / Saint Seurin : 10.0Kms x 2 =</b>	<b>20.00 Kms</b>

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

### **6.2 P - RECONNAISSANCES.**

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des Rallyes.

Le nombre de passages en reconnaissances est **LIMITE** à trois (3) passages au maximum. Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. Le port de l'autocollant, avec l'annotation « Reconnaissances » et un numéro d'ordre, est obligatoire.

6.2.6 P – Dates & Horaires

**Les reconnaissances sont UNIQUEMENT AUTORISEES le dimanche 6 décembre de 9h00 à 18h00 et le samedi 12 de 8h00 à 12h00. Des contrôles seront mis en place par l'organisateur.**

## ARTICLE 7 P – DEROULEMENT DU RALLYE

### **7.2 P - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.**

Les signes distinctifs des Officiels et des Commissaires sont :

- Directeurs de Course : chasubles marquées DIRECTEUR DE COURSE (ROUGE)
- Commissaires de Route : chasubles marquées COMMISSAIRE (JAUNE)
- Chefs de Poste : chasubles marquées CHEF DE POSTE (JAUNE)

## ARTICLE 8 P – RECLAMATIONS - APPELS

Conformément au règlement standard FFSA

## ARTICLE 9 P – CLASSEMENTS

Conformément au règlement standard FFSA

Il n'y aura pas de classement à l'indice de performance.

## ARTICLE 10 P – PRIX

La remise des coupes et cadeaux éventuels sera faite au Podium d'Arrivée.

**La remise des prix aura lieu à l'arrivée du Rallye. Les lauréats seront récompensés par des prix en nature.**

A l'issue de l'épreuve, le numéro d'un équipage sera tiré au sort : il gagnera l'engagement pour l'année suivante et cela pour chacun des rallyes. Ce prix n'est pas cessible.

8, PLACE DES QUINCONCES – 33000 BORDEAUX – TELEPHONE : 05.56.52.35.81

Affiliée à la Fédération Française du Sport Automobile – Agrément Jeunesse et Sport n° 0630355.06510.11  
Email : [asa.acso@free.fr](mailto:asa.acso@free.fr) Site : <http://asacso.free.fr>